

**ANNEXE 1****Données à transmettre pour le rapport sur la situation sociale et la pauvreté (art. 11 LASoc)****Art. A1-1**      Données du Service de la population et des migrants

1 Le Service de la population et des migrants transmet les données suivantes (données FriPers):

1.	Nom, nom de famille, nom officiel, nom selon le passeport étranger, nom de célibataire, nom d'alliance, nom alias, autre nom
2.	Prénom, prénom usuel
3.	Données démographiques: date et lieu de naissance, sexe, état civil, date de décès, date d'événement d'état civil
4.	Nationalité
5.	Relation d'annonce: commune d'annonce, relation d'annonce, date de départ et lieu de destination, date d'arrivée et lieu de provenance, domicile secondaire si annonce d'un domicile principal et domicile principal si annonce d'un domicile secondaire
6.	Adresse et ménage: adresse postale, adresse de domicile, identificateur de bâtiment, identificateur de logement, catégorie de ménage, date du déménagement
7.	Autre caractère: langue de correspondance, numéro de ménage, appartenance religieuse, langue maternelle
8.	Identité du conjoint ou de la conjointe ou du ou de la partenaire enregistré-e: nom, prénom, date de naissance, sexe
9.	Identité des enfants mineurs: prénom, date et lieu de naissance, sexe
10.	Numéro d'assuré-e AVS
11.	Filiation: nom et prénom du père, nom et prénom de la mère
12.	Lieu d'origine ou type d'autorisation

**Art. A1-2**      Données du Service de l'action sociale

1 Le Service de l'action sociale transmet les données suivantes (aide sociale):

1.	Nom
2.	Prénom
3.	Date de naissance

4.	Numéro de dossier LASoc
5.	Commune de domicile
6.	Sexe
7.	Numéro d'assuré-e AVS
8.	Etat civil
9.	Nationalité
10.	Type d'autorisation de séjour
11.	Montant total de l'aide sociale

Art. A1-3 Données de l'Etablissement cantonal des assurances sociales

1 L'Etablissement cantonal des assurances sociales transmet les données suivantes (données prestations complémentaires AVS/AI):

1.	Numéro d'assuré-e AVS
2.	Nom
3.	Prénom
4.	Date de naissance (mois/année)
5.	Type de rente
6.	Date de début des prestations complémentaires
7.	Commune de domicile légal
8.	Montant de la prestation complémentaire, y compris montant forfaitaire caisse-maladie
9.	Home de résidence (si pertinent)

## Art. A1-4 Données du Service des subsides de formation

1 Le Service des subsides de formation transmet les données suivantes:

1.	Pays de domicile si à l'étranger
2.	Date de naissance
3.	Niveau d'études
4.	Formation initiale
5.	Identificateur de la formation suivie
6.	Niveau de formation suivie
7.	Lieu de formation

8.	Type d'identificateur de l'institution de formation
9.	Code de l'institution de formation
10.	Identificateur de l'institution de formation
11.	Nom de l'école
12.	Maturité professionnelle pendant la formation professionnelle initiale
13.	Nationalité
14.	Identificateur du ou de la bénéficiaire
15.	Type d'identificateur du ou de la bénéficiaire
16.	Commune de domicile (code actuel et historique)
17.	Type de permis de séjour
18.	Sexe
19.	Type d'allocation de formation
20.	Identificateur du montant de l'allocation
21.	Montant de l'allocation de formation

## Art. A1-5 Données du Service cantonal des contributions

1 Le Service cantonal des contributions transmet les données suivantes:

1.	Identité de la personne (nom, prénom, date de naissance, numéro AVS et numéro de contribuable)
2.	Code du domicile civil
3.	Commune d'assujettissement
4.	Etat civil selon le Service cantonal des contributions
5.	Enfants annoncés
6.	Enfants admis fiscalement
7.	Personnes à charge
8.	Jours d'assujettissement
9.	Revenus d'une activité salariée (codes 1.110 à 1.130)
10.	Revenus d'une activité indépendante non agricole (codes 1.210, 1.220)
11.	Revenus d'une activité indépendante agricole (codes 1.310, 1.330)
12.	Autres revenus d'activité (codes 1.410, 1.420)
13.	Indemnités pour perte de gain (codes 1.510 à 1.530)

14.	Frais d'acquisition du revenu (codes 2.110 à 2.510)
15.	Rentes et pensions des trois piliers (codes 3.110 à 3.140)
16.	Pensions alimentaires reçues (code 3.150)
17.	Rendements immobiliers (codes 3.310 à 3.350)
18.	Valeur fiscale des actifs immobiliers (codes 3.310 et 3.320)
19.	Total des revenus et de la fortune avant les déductions (code 3.910)
20.	Déduction forfaitaire caisse-maladie (code 4.110)
21.	Coût des dettes privées et commerciales (codes 4.210, 4.220)
22.	Pensions alimentaires versées (code 4.340)
23.	Cotisation AVS des assuré-e-s sans activité (code 4.350)
24.	Revenu net et fortune nette avant déduction pour revenu modeste (code 6.910)
25.	Cote fortune
26.	Cote revenu
27.	Cote totale